



**EXAMEN DE L'EXPÉRIENCE INTERNATIONALE ET RÉGIONALE EN
MATIÈRE DE SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION AVEC UNE
RÉFÉRENCE PARTICULIÈRE A LA FORMATION ET AU SOUTIEN
DES ASSOCIATIONS DES USAGERS DE L'EAU**

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME RÉGIONAL DE S&E POUR LE
SUIVI ET L'ÉVALUATION D'UNE GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION
& DU TRANSFERT DE LA GESTION DE L'IRRIGATION DANS LES PAYS SWIM**

RÉSUMÉ

**Module(s) de travail (WP1)
Gouvernance et intégration de la gestion de l'eau
Activité 1.2.8.2.:**

Août 2013



Global Water
Partnership
Mediterranean



umweltbundesamt®



Ce document présente les résultats de l'examen effectué au niveau régional et international, qui a été utilisé comme matériel de référence dans la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue à Athènes du 2 au 4 septembre 2013 en vue de développer un système de S & E destiné à suivre et évaluer les procédures GPI/TGI dans les PP. Ce document comprend deux Sections:

Section 1: qui présente "L'examen international des systèmes de S&E" en deux parties:

- **Partie A:** Résumé des orientations pour le développement et la mise en œuvre de systèmes de S&E basées sur l'examen des manuels et des guides de la BM & des NU.
- **Partie B:** Examen de systèmes de S&E sélectionnés, utilisés par les grandes agences internationales pour évaluer les programmes de GPI/TGI.

L'objectif de cet examen est double: d'une part, fournir aux participants de la réunion du matériel de référence sélectionné pertinent au développement de systèmes S&E destiné à fournir une bonne appréhension du contexte dans lequel ce système s'est développé et, de l'autre, guider le développement du système de S&E proposé à l'Atelier.

Section 2: Analyse des réponses aux questionnaires/listes de vérification sur la disponibilité de données pour le suivi et l'évaluation des programmes GPI/TGI dans les pays SWIM.

Le questionnaire a été décliné en deux volets: **Partie A** s'applique aux Pays dotés d'un système de S&E formel pour suivre le progrès et le degré de mise en œuvre des programmes GPI/TGI. **Partie B** s'applique à tous les Pays, dotés d'un système S&E ou pas.

RESULTATS DE L'EXAMEN:

Section 1 -Partie A: Résumé des orientations pour le développement et la mise en œuvre de systèmes de S&E sur la base de l'examen des manuels et des guides de la BM & des NU.

- L'évolution est claire: on est passé du suivi de la mise en œuvre au suivi des résultats suite à la demande croissante des populations pour plus de redevabilité et de résultats, pour une aide au développement plus efficace et des résultats tangibles. Le système S&E proposé devra, cela va de soi, tenir compte de cette tendance à vrai dire quelque peu problématique pour le développement du type de système proposé; en effet, la conception d'un système S&E basé sur les résultats est normalement lié à la planification du projet (par ex. au tout début et pendant la conception du projet). Qui plus est, tant les objectifs que les résultats d'un projet sont définis par les contextes nationaux.
- Au regard de ce qui vient d'être dit et vu les objectifs spécifiques du système S&E présentés en toile de fond dans ce document, le système S&E proposé devra suivre les résultats et les Pays concernés devront aligner leurs activités de GPI/TGI sur leurs perspectives potentielles et leurs objectifs. Ce qui implique un système assez vaste qui prenne en compte les diverses spécificités des Pays.
- Les références consultées ont fourni de bonnes indications quant aux indicateurs à choisir et à utiliser; ces indicateurs, clairement détaillés dans le texte, ont été utilisés pendant l'Atelier d'Athènes.
- Il faut distinguer deux types de S&E: le système S&E classique et le système participatif (PME). L'expérience internationale a démontré que ce dernier système améliore la qualité du programme; qu'il aide à répondre aux besoins de développement au niveau local et qu'il accroît le sentiment de maîtriser les indicateurs. L'approche participative devrait guider la mise en œuvre du système S&E régional proposé.
- Les références concordent sur les étapes à suivre au niveau de la planification et durant toute la



mise en œuvre d'un système S&E. Ces étapes, au nombre de neuf, constituent de bonnes pratiques qui devraient servir de guide à la planification et à la mise en œuvre du système S&E régional proposé.

Section 1 -Partie B: Examen de systèmes de S&E sélectionnés utilisés par les grandes agences internationales pour évaluer les programmes de GPI/TGI.

Trois publications ont défini des systèmes S&E pour différents buts spécifiques ce qui empêche de les comparer, au-delà de leur mérite.

- Les deux guides de la Banque mondiale (No. 15 et 16) sur "Outil pour le Suivi et l'évaluation des projets de gestion concernant l'eau en milieu agricole" épousent une approche méthodologique et se concentrent sur le "suivi des résultats". La publication de la BM est certainement la plus didactique en préconisant une méthodologie qui est suivie par deux exemples: a) création et soutien des AUE et b) la maintenance des systèmes d'irrigation. Cette méthodologie se base sur la structure d'un Cadre logique (LOGFRAME) et insiste sur la définition des résultats. L'approche est judicieuse mais elle suppose une claire définition des résultats, des produits et des activités. La publication de la BM fournit un grand nombre d'indicateurs utiles dont la plupart sont repris dans le présent document. Ils peuvent être utilisés dans un contexte similaire s'ils correspondant aux conditions des Pays SWIM.
- Le manuel FAO-IWMI (Institut International de Gestion des Ressources en eau) présente la méthodologie utilisée dans le cadre d'une étude comparative entre 33 Pays sur les leçons tirées de la mise en œuvre des programmes de GPI/TGI dans ces Pays. Le rapport utilise uniquement 27 indicateurs couvrant un large éventail de situations dans le monde. Il se révèle, dès lors, particulièrement utile en cas d'études comparatives ou régionales semblables. Du coup, certains indicateurs utilisés dans ce manuel ont été repris dans le système régional S&M que nous proposons.
- A une date bien antérieure par rapport aux deux autres organismes (2002), l'USAID (Agence américaine pour le développement international) a utilisé une méthodologie quelque peu différente des pratiques actuellement acceptée en termes de S&E. Qu'à cela ne tienne, elle représente une excellente source d'indicateurs - en l'occurrence 172 - et, dès lors, une excellente palette sur laquelle on peut choisir les indicateurs susceptibles d'être utilisés pour tout système de S&E destiné à évaluer les programmes de GPI/TGI. Elle contient également des considérations utiles pour la collecte et le traitement des données des systèmes de S&E.
- Seule la référence de la BM (voir Annexe 1) touche brièvement le thème d'attribuer une notation aux indicateurs, question essentielle s'il en est, pour l'évaluation. Le caractère subjectif lié à l'attribution d'une notation explique probablement cette lacune. Il n'en reste pas moins que le système S&E que nous proposons inclut des suggestions pour la notation ainsi que le cadre d'évaluation correspondant.

Section 2: Analyse des réponses aux questionnaires/liste de vérification sur la disponibilité des données pour le suivi et l'évaluation des programmes GPI/TGI dans les pays SWIM.

Les principaux résultats de la partie A du questionnaire (portant sur l'existence de systèmes de S&E dans les PPs) sont:

- L'Égypte, la Jordanie et la Tunisie possèdent des systèmes S&E pour l'évaluation de leurs programmes nationaux de GPI/TGI. Le Maroc a indiqué qu'ils ne disposent que d'un tableau national avec quelques données, dont la dernière mise à jour date de 2003.



- Les réponses de ces 3 Pays sont fort semblables et montrent qu'ils suivent de meilleures pratiques semblables pour l'application de leur système de S&E. [Les meilleures pratiques sont décrites au chapitre 5.1 de la section 2 du présent document.](#)

Les résultats de cette partie du questionnaire sur le système régional S&E proposé impliquent ce qui suit:

- Le système devrait utiliser autant que possible les informations existantes et combler certaines lacunes actuelles.
- Une lacune évidente concerne le contrôle de la manière dont le processus GPI/TGI se déroule (au plan politique, institutionnel et financier).
- Le système doit s'inscrire dans le fonctionnement normal des AUE. La responsabilité du traitement des informations relève généralement du pouvoir central.
- L'expérience égyptienne montre que disposer d'un grand nombre d'indicateurs n'est pas nécessairement une contrainte.
- Le système doit se baser sur une démarche participative.

Les principales conclusions de [la partie B](#) du questionnaire sont:

1. [Sous-section A \(Processus de création des AUE\)](#)

- Les données concernant la localisation des systèmes passés sous le contrôle des AUE, le nombre d'exploitants concernés et leur distribution régionale sont peu nombreuses. Il y a une lacune très importante au niveau de l'évaluation des avancées du programme GPI/TGI qui appelle à l'instauration d'un système régional de S&E.
- L'adéquation des Pays en termes de mécanismes institutionnels pendant le processus de planification GPI/TGI est moyenne. En tout état de cause, une lacune commune semble être l'absence d'une ligne hiérarchique claire, suivie par une réelle coordination, une précision et les responsabilités des rôles.
- La plupart des aides financières proviennent du gouvernement central et d'organisations internationales. Le rôle des ONG est également important. Le niveau des informations financières disponibles semble satisfaisant.
- Deux Pays seulement ont entrepris des réformes au plan législatif. C'est une des causes principales de la lenteur du processus GPI/TGI dans la région avec les résultats peu satisfaisants que l'on connaît.
- Des Agences de l'irrigation ainsi que certains ministères concernés ont lancé quelques réformes suite au processus GPI/TGI. Deux Pays ont fait état de la réduction du nombre de leur personnel, après la mise en œuvre du programme GPI/TGI.

Les implications des observations ci-dessus sur le système S&E régional proposé sont les suivantes:

- Le système S&E doit construire une structure solide de suivi de tous les systèmes d'irrigation qui ont été transféré, de leur distribution régionale, du nombre d'exploitants qui sont les bénéficiaires de ce transfert, etc. Ces données sont essentielles pour évaluer le progrès dans la mise en œuvre du programme GPI/TGI.
- Le système M&E devra être en mesure de suivre les changements institutionnels provoqués par la mise en œuvre du programme GPI/GTI.



- Les réformes législatives sont en dessous de toute attente. Tout ceci appelle à une mise à jour ponctuelle de la situation et à mesurer la satisfaction des agriculteurs par rapport au système législatif actuel.
- Les changements de personnel au sein des agences de l'irrigation doivent être contrôlés à l'instar des fonctions de ces agences. Le renforcement des capacités du personnel des agences d'irrigation devra également faire l'objet d'une évaluation attentive.

2. Sous-section B (Mise en place des AUE)

- Tous les Pays reconnaissent la nécessité d'organiser des campagnes de sensibilisation des agriculteurs et chacun utilise différentes méthodologies pour ce faire.
- Deux Pays seulement ont suivi les principales étapes de la **"feuille de route" pour la mise en place des AUE**. Le reste a couvert quasiment la moitié des étapes potentielles. Cet élément montre les graves lacunes qui existent au niveau de la stratégie de la mise en œuvre.
- En général, les PPs semblent disposer de bons services d'aide après le transfert, ce qui est un signe de leur excellente compréhension des exigences des AUE. Les plus mauvais résultats se situent au niveau des aides à l'agro-alimentaire, du marketing et du crédit aux AUE et de la solution des conflits. Ce volet devra absolument être amélioré à l'avenir vu que l'amélioration des revenus agricoles est largement influencée par la disponibilité de ces services.
- Ces problèmes sont connus mais cette prise de conscience est rarement utilisée pour améliorer les stratégies de mise en œuvre, sauf en Tunisie et en Jordanie qui l'ont fait.

Les implications des observations ci-dessus sur le système S&E régional proposé sont les suivantes:

- Tous les Pays étant conscients de la nécessité d'organiser des campagnes de sensibilisation des agriculteurs et exploitants, le système S&E devrait fournir plus d'informations sur la portée et les finalités de telles campagnes.
- Les disparités et les lacunes au niveau de la feuille de route pour l'établissement d'AUE sont manifestes; il incombe au système de les identifier et d'évaluer le niveau de réalisation
- Un contrôle ponctuel des services fournis par l'agence d'irrigation aux AUE doit être prévu. Cette action se révélera utile pour identifier les lacunes éventuelles.
- Le système devra également identifier les raisons de satisfaction/mécontentement par rapport au nouveau système de gestion (AUE). Cette dernière action pourrait impliquer la formulation d'un questionnaire spécifique à l'intention des agriculteurs/exploitants.

3. Sous-section C (Performances des AUE)

Trois ou quatre Pays disposent d'une information relativement satisfaisante sur les indicateurs figurant au questionnaire mais, les autres, de très peu d'informations. Ceci dit, tous les Pays montrent de grosses



lacunes à ce niveau même ceux qui disposent d'un système S&M. Les points principaux qui émergent de la sous-section C du questionnaire sont détaillés au [chapitre 8.1, de la Section 2 du rapport](#).

Les résultats de cette partie du questionnaire sur le système régional S&E proposé impliquent ce qui suit:

Les données nécessaires pour évaluer l'adéquation du fonctionnement, de la maintenance et des prestations financières des AUE sont, en général, peu disponibles. Cette situation, couplée aux limitations importantes concernant les fonctions des AUE, la couverture hydrique, les responsabilités techniques, les droits juridiques et l'application des bonnes pratiques, impose que le système S&E proposé donne les informations nécessaires à l'évaluation des performances AUE.

4. Sous-section D (Impact)

Les informations disponibles concernant l'impact sont généralement peu nombreuses. Cette grave lacune montre que le niveau régional connaît bien peu des répercussions positives ou négatives des politiques et des programmes GPI/GTI. **De ce qui précède, il résulte de toute évidence que dans le cadre du système S&E régional proposé** il est nécessaire d'y intégrer la plupart des indicateurs nécessaires pour suivre l'impact de la mise en place des AUE au niveau socio-économique et sur l'environnement.

Enfin, le questionnaire montre que dans les trois Pays qui disposent d'un système S&E, les lacunes sont significatives au niveau des informations collectées et que les Pays qui n'en disposent pas doivent faire de considérables efforts pour s'en doter. Dans ces derniers, les informations existantes montrent que l'intérêt existe pour ce type d'informations mais que peu d'efforts sont déployés pour les intégrer dans un système S&E régional commun.